



AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 13 novembre 2020, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux d'assainissement à Biwisch « am Duarref », il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation à Biwisch, « am Duarref », et ceci de lundi 16 novembre 2020, jusqu'à la fin des travaux;

- **Route barrée dans les deux sens du tronçon de rue « am Duarref » à Biwisch comme indiqué en couleur rouge sur le plan annexé, une déviation sera mise en place.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens



Enlever le « fin travaux »